



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: GÉNÉRALE

IDB.27/6

PBC.19/6

21 mars 2003

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Conseil du développement industriel

Vingt-septième session

Vienne, 26-28 août 2003

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

Comité des programmes et budgets

Dix-neuvième session

Vienne, 28-30 avril 2003

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT INTÉRIMAIRE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003

**Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes: audit de l'Organisation des Nations Unies
pour le développement industriel pour l'exercice budgétaire 2002-2003**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
LETTRE D'ENVOI		3
Introduction	1-3	3
MANDAT	4-6	3
MÉTHODE DE VÉRIFICATION	7-13	3
VÉRIFICATION INTERNE	14-20	4
Objet et méthode	14-16	4
Définition de l'audit interne	17-18	4
Principales conclusions et recommandations	19-20	4
STRATÉGIE DE PRÉVENTION DES FRAUDES	21-24	5

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET MESURE DES PERFORMANCES. . .	25-27	6
FORMATION DU PERSONNEL	28-31	6
QUOTES-PARTS NON ACQUITTÉES	32-35	7
ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL DE CONTRÔLE INFORMATIQUE	36-40	7
Remerciements.	41	8

Annexe A

Suite donnée aux recommandations formulées dans les précédents rapports de vérification externe		9
---	--	---

Le Président du Conseil du développement industriel
ONUDI
B.P. 300
A-1400 Vienne
Autriche

Monsieur le Président,

LETTRE D'ENVOI

J'ai l'honneur de présenter à la vingt-septième session du Conseil du développement industriel, par l'intermédiaire de la dix-neuvième session du Comité des programmes et des budgets, mon rapport intérimaire sur l'audit de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice budgétaire 2002-2003. Les états financiers intérimaires, qui sont inclus dans le rapport intérimaire sur l'exécution du budget et dans le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice budgétaire 2002-2003, n'ont pas été vérifiés et je n'ai exprimé aucune opinion à leur sujet.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que, conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, j'ai donné au Directeur général la possibilité de formuler des observations sur mon rapport et qu'il a été tenu compte de ses commentaires dans le présent rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

[Signé]

S. A. FAKIE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DES COMPTES
DE LA RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD

Introduction

1. L'audit de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a été confié au Vérificateur général des comptes de la République d'Afrique du Sud pour l'exercice budgétaire 2002-2003, conformément aux dispositions de la résolution GC.9/Dec.16 de la neuvième session ordinaire de la Conférence générale.

2. Le Conseil du développement industriel, à sa vingt-sixième session, a prié le Commissaire aux comptes, compte tenu du fait qu'il ne peut certifier les comptes qu'à la fin de l'exercice biennal, de présenter chaque année à temps pour la tenue de la session pertinente du Comité des programmes et des budgets un court rapport intérimaire sur les activités qu'il a menées et sur toutes les recommandations en ayant résulté (IDB.26/Dec.2). L'article 11.10 du Règlement financier

prévoit également l'examen d'un rapport intérimaire par le Comité des programmes et des budgets.

3. Il est important que les informations soient communiquées aux parties prenantes en temps voulu et au niveau de détail voulu pour assurer la bonne gouvernance et le respect des principes de responsabilité. Je me félicite donc de cette décision et suis heureux de présenter au Conseil du développement industriel, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, mon premier rapport intérimaire sur les principaux aspects de la vérification extérieure provisoire des comptes pour l'exercice budgétaire 2002-2003.

MANDAT

4. L'audit est conduit conformément aux dispositions du chapitre XI du Règlement financier de l'Organisation et du mandat additionnel régissant la vérification des comptes de l'ONUDI qui y est joint. Conformément à ce mandat, le Commissaire aux comptes exprime une opinion sur les états financiers de l'exercice budgétaire et rend compte des transactions financières et de différents autres points qui y sont indiqués.

5. L'audit est conduit conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

6. Les procédures de vérification employées n'ont pas été appliquées pour que le Commissaire aux comptes exprime une opinion sur les états financiers intérimaires qui figurent dans le rapport intérimaire sur l'exécution du budget et le rapport sur l'exécution des programmes pour l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2002.

MÉTHODE DE VÉRIFICATION

7. On a appliqué une méthode globale, qui tient compte des aspects financiers, de la conformité et de la valeur ajoutée. Le Commissaire aux comptes peut ainsi améliorer la procédure de contrôle de la transparence pour aider l'ONUDI à mener à bien sa mission de façon économique, efficace et efficiente.

8. Pendant les premières semaines qui ont suivi ma nomination, mon équipe a effectué une visite aux fins de la planification stratégique pour recueillir des informations sur l'ONUDI et mettre au point la stratégie de vérification pour l'exercice biennal. Nous avons notamment étroitement collaboré avec l'équipe du Commissaire aux comptes sortant pour assurer une transition sans heurts et la poursuite de la vérification des points importants.

9. La vérification provisoire qui a ensuite été menée au Siège a essentiellement consisté à établir des prévisions détaillées pour acquérir une connaissance approfondie des activités de l'ONUDI et des mécanismes connexes. Pour en avoir une idée plus précise, de brèves visites ont également été organisées sur le site d'un projet et dans un bureau de promotion des investissements et de la technologie.

10. On a évalué les risques en détail de façon à ce que, lors de la vérification des aspects financiers et de la conformité, les ressources soient utilisées à bon escient. On avancera la vérification de la conformité en effectuant une avant-dernière vérification au cours du dernier trimestre de 2003 puis une vérification finale une fois l'exercice clos.

11. Il a été procédé à un examen de la fonction de vérification interne et des politiques en matière de prévention des fraudes pour approfondir les questions soulevées par mon prédécesseur. En outre, mon équipe s'est penchée sur la planification stratégique et la mesure connexe des performances de l'ONUDI au niveau de l'Organisation, ainsi que sur la formation du personnel en tant que parties intégrantes des réformes. Compte tenu du rôle que les systèmes informatiques jouent dans les transactions financières de l'ONUDI, il a été procédé à une vérification des systèmes de l'environnement général de contrôle informatique et du cycle de développement des systèmes employés dans le cadre du système de contrôle de l'exécution du budget récemment mis en place.

12. Pendant le reste de l'exercice, nous avons notamment l'intention de nous pencher sur la gestion de projets et, à cet effet, d'effectuer plusieurs visites sur le terrain et d'examiner le processus budgétaire. Nous analyserons également les états financiers afin de proposer des mesures en vue d'en améliorer le format et les modalités de diffusion.

13. Le Conseil du développement industriel a prié le Commissaire aux comptes de faire figurer dans les prochains rapports un tableau comportant les recommandations essentielles et a en outre prié le Directeur général de compléter ce tableau en exposant la suite donnée à ces recommandations d'ici la prochaine session du Comité des programmes et des budgets (IDB.26/Dec.2). Nous avons donc exposé à l'annexe A les recommandations incluses dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'ONUDI, du Fonds de développement industriel et des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice budgétaire 2000-2001. Le Secrétariat a fait part de ses observations en février 2003 et les actions correctives seront vérifiées pendant le cycle de vérification en cours.

VÉRIFICATION INTERNE

Objet et méthode

14. Mon prédécesseur a soulevé certains points concernant la capacité du Groupe du contrôle interne à mener des investigations actives afin d'identifier les secteurs à risque. Il a également été signalé que le Groupe du contrôle interne n'était pas à même d'effectuer les examens systématiques intensifs et extensifs qui seraient nécessaires. Le Comité des programmes et des budgets et le Conseil du développement industriel ont noté l'importance de ces questions et prié le Directeur général, notamment, de renforcer le contrôle interne (IDB.26/Dec.2).

15. Le Directeur général a déjà pris des mesures en conséquence afin de renforcer les fonctions de contrôle de l'ONUDI. Le Bureau du Contrôleur général a été créé et des procédures ont été entamées en vue de recruter un candidat remplissant les conditions voulues qui sera initialement chargé de réorganiser le Groupe du contrôle interne.

16. Dans ce contexte, il a été décidé de réexaminer le statut actuel du Groupe du contrôle interne afin de soumettre à l'ONUDI des recommandations constructives à mesure que l'Organisation irait de l'avant. On s'est efforcé d'évaluer le Groupe de façon objective par rapport aux bonnes pratiques généralement admises. On a utilisé à cette fin les normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.

Définition de l'audit interne

17. Selon la nouvelle définition récemment arrêtée par l'Institut des auditeurs internes, l'audit interne, qui constitue une garantie, indépendante et objective, est une activité de conseil destinée à ajouter de la valeur et à améliorer le fonctionnement d'une entreprise. Il aide une entreprise à atteindre ses objectifs en adoptant une approche systématique et rigoureuse afin d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des procédures de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.

18. L'objet de l'audit interne s'étend aussi désormais aux notions plus vastes de direction des entreprises, de gestion des risques et de contrôle, étant entendu que, dans une entreprise, le contrôle vise essentiellement à gérer les risques et à promouvoir une gestion efficace.

Principales conclusions et recommandations

19. À partir de mars 2002, un inspecteur et deux assistants ont été mis au service du Directeur du Groupe du contrôle interne. Les principaux domaines mis en évidence par la vérification dans lesquels l'application des normes de l'Institut des auditeurs internes par le

Groupe du contrôle interne mériterait d'être améliorée sont les suivants:

- a) Lors de la trente-troisième réunion des représentants des services de vérification interne des comptes de l'ONU et des institutions multilatérales de financement qui s'est tenue en juin 2002, il a été décidé d'adopter le cadre des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes. Le Groupe du contrôle interne avait informé mon équipe qu'il ne serait pas représenté à cette réunion et, comme les minutes n'en ont été reçues qu'en novembre 2002, le Groupe n'a pas encore souscrit à ces normes de façon officielle. Il devrait adopter le cadre des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes et en appliquer les normes pour toutes les activités de vérification interne et de contrôle. On pourrait, à cette occasion, affiner le mandat du Groupe et préciser la nature et la portée des garanties et des autres services consultatifs qu'il pourrait fournir à l'ONUDI.
- b) Il convient de dresser un bilan critique des compétences et des ressources du Groupe afin de déterminer dans quelle mesure elles lui permettent de fournir les services requis. Il faudrait mettre au point des plans d'action pour remédier aux éventuelles lacunes.
- c) Un modèle d'évaluation des risques a été mis au point pour l'exercice 2002. Il a toutefois été noté qu'il ne tenait pas encore compte des contributions de tous les membres de l'Administration. Il convient d'améliorer les procédures de communication entre le Groupe et l'Administration pour que le rôle du Groupe soit bien compris et que les vues de l'Administration soient dûment prises en compte dans les procédures d'évaluation.
- d) Des plans annuels de vérification sont bien établis par service, mais il a été noté qu'ils ne portaient que sur la nature et le calendrier des vérifications prévues et ne précisaient pas la fréquence des vérifications, les ressources requises, la durée des activités, le calendrier d'établissement des rapports, la totalité du temps imparti ni le montant total des crédits alloués pour chaque activité.
- e) L'établissement des documents de travail n'est pas conforme aux normes prescrites par l'Institut des auditeurs internes. La documentation n'indique ni la nature ni la portée des contrôles des travaux exécutés.
- f) Le Groupe du contrôle interne n'a pas mis en place de procédures qui permettent de contrôler systématiquement son efficacité. Les vérificateurs

internes n'étant pas tenus de rendre compte du temps consacré aux activités de contrôle, aucune comparaison n'est faite entre la durée effective et prévue des contrôles. En outre, le Groupe du contrôle interne ne vérifie pas l'incidence des recommandations formulées sur les activités de l'ONUDI. Il faudrait définir les principaux indicateurs de performances et en suivre l'évolution, notamment pour comparer la durée prévue et la durée effective des activités, les délais d'établissement des rapports et l'efficacité des recommandations formulées.

- g) L'Organisation n'a pas mis en place un système d'assurance qualité en bonne et due forme à l'issue de l'examen de documents de travail ou d'examen réguliers de l'assurance qualité interne ou externe.

20. Le Secrétariat a fait savoir que les points soulevés concernant la fonction de contrôle interne seront portés, une fois qu'il aura été nommé, à l'attention du Contrôleur général pour faire l'objet d'un examen approfondi et de mesures appropriées.

STRATÉGIE DE PRÉVENTION DES FRAUDES

21. La fraude et la corruption sont des risques potentiels auxquels sont exposés les organismes du secteur public comme du secteur privé. Les progrès constants des méthodes de gestion ont notamment débouché sur la mise au point systématique de stratégies de prévention de la fraude, dont la mise en œuvre ne signifie pas qu'il y ait fraude dans une organisation ou que l'on en soupçonne l'existence, mais aide l'Administration en mettant systématiquement en lumière chaque zone de risque potentiel et en mettant en place des garde-fous adéquats pour prévenir activement tout incident et s'accompagne généralement de l'exécution d'un programme de travail par un vérificateur interne qui remplit d'importantes fonctions aux fins de la bonne gouvernance et de la prévention ou de la détection des malversations.

22. Mon prédécesseur a soulevé un certain nombre de points concernant la vigilance à l'égard de la fraude et le rôle du Groupe du contrôle interne à cet égard. Par la suite, il a été noté que différents règlements et procédures comportaient certains éléments d'une stratégie de prévention de la fraude, mais que l'ONUDI n'avait pas réellement mis au point ni appliqué de stratégie complète de prévention de la fraude et de politique de prévoyance.

23. On a fait valoir qu'avec la mise en place des fonctions de Contrôleur général, il pourrait être opportun que l'ONUDI adopte une approche structurée. Il conviendrait de préciser le rôle du Groupe du contrôle interne dans la prévention de la fraude et la politique de

prévoyance et de mettre à sa disposition des ressources adéquates, y compris en matière d'enquête si nécessaire, afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat à cet égard. Il est recommandé que le Contrôleur général envisage les mesures qui conviennent le mieux compte tenu de la situation de l'ONUDI.

24. Le Secrétariat a fait savoir que, quels que soient les mérites d'une stratégie de prévention des risques et de prévoyance, on ne peut en envisager la validité pour une organisation internationale telle que l'ONUDI comme celle de critères applicables à une très grande société cotée en Bourse. Les organismes des Nations Unies sont exclusivement régis par leur acte constitutif, le Statut et le Règlement du personnel, le Règlement financier et les règles de gestion financière et toutes autres instructions administratives, directives et décisions des organes directeurs. Des vérificateurs internes et externes contrôlent périodiquement l'application de ces directives. Le Secrétariat a également noté qu'aucun organisme des Nations Unies n'avait adopté de telle stratégie, dont l'application pourrait avoir des conséquences d'une portée considérable. Cette recommandation sera néanmoins portée à l'attention du Contrôleur général, lorsqu'il aura été nommé, pour que soient prises les mesures appropriées et que soient notamment engagés à cet effet des débats interinstitutions de haut niveau. Une véritable analyse des risques mettra par ailleurs en évidence les secteurs potentiellement vulnérables, dont l'examen par anticipation contribuera à prévenir la fraude.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET MESURE DES PERFORMANCES

25. La planification stratégique est un outil de gestion essentiel, qui pousse une organisation à s'attacher à mener à bien son mandat et à s'acquitter de la mission pour laquelle elle a été créée. La Conférence générale a approuvé en 1997 un plan de travail pour l'ONUDI qui définit le rôle et les fonctions de l'Organisation ainsi que les futures activités que celle-ci compte entreprendre afin de remplir sa mission. Le cadre de programmation à moyen terme qui porte sur la réalisation de ces objectifs pour la période allant de 2002 à 2005 a également été précisé.

26. Pour assurer la réussite du plan de travail, il faudrait définir des indicateurs prédéterminés et mesurables et contrôler régulièrement les performances en fonction de ces indicateurs. À l'heure actuelle, l'ONUDI ne dispose pas de système de gestion des performances; le Secrétariat a reconnu qu'il convenait d'adopter une approche globale qui établisse un lien entre sa stratégie et ses activités et qui rende compte de ses performances par rapport aux objectifs fixés par l'Organisation. À cet effet, un prototype de système de gestion axé sur les résultats et reposant sur l'adoption d'un tableau de bord équilibré a été mis au point. Ce

système doit permettre d'établir un lien direct, pratique et mesurable entre les objectifs stratégiques adoptés par l'ONUDI et les indicateurs de performance. Il a été noté que le projet de budget-programme du Directeur général pour l'exercice 2004-2005 comporte des indicateurs de performance détaillés pour chaque programme.

27. Le Secrétariat devrait continuer d'étudier, à titre prioritaire, différentes formules de systèmes de gestion axés sur les résultats.

FORMATION DU PERSONNEL

28. Le Secrétariat a mis au point une politique de formation continue, tant au Siège que dans les bureaux extérieurs, qui vise à la fois à perfectionner les compétences professionnelles et à favoriser l'épanouissement des membres du personnel. Il est reconnu que l'apprentissage est important pour assurer la pérennité, conserver des effectifs qualifiés et développer de nouvelles compétences et connaissances.

29. Dans l'ensemble, il a été établi que la formation du personnel était bien gérée. En particulier, il y a lieu de se féliciter que l'ONUDI ait fait une priorité de la planification du renouvellement des effectifs; en effet, une grande partie des cadres en poste approchent de la retraite. À cet égard, les compétences en matière d'encadrement ont été identifiées et un programme de perfectionnement visant à promouvoir l'excellence professionnelle a été mis en place à l'intention des cadres moyens et supérieurs. Ce programme a par ailleurs été étoffé pour couvrir tous les administrateurs. La première session destinée aux représentants hors Siège s'est tenue en février 2003.

30. Les domaines auxquels il a été noté que des améliorations pourraient être apportées sont les suivants:

- a) Les politiques et plans de formation devraient être mis au point par les directeurs principaux des différentes divisions de façon à combler les écarts existant entre les compétences professionnelles nécessaires et les compétences actuellement disponibles.
- b) Il serait utile d'établir régulièrement des tableaux de bord sur les coûts de l'apprentissage et la mesure dans laquelle les objectifs en matière d'apprentissage ont été atteints afin de faciliter la gestion des futures activités d'apprentissage. On pourrait aussi utiliser des coefficients et des objectifs d'étape pour contrôler les résultats financiers des activités d'apprentissage.
- c) Il convient en priorité de mettre en valeur les compétences techniques et fonctionnelles du personnel.

31. Le Secrétariat a pris note de ce qui précède et prendra les mesures nécessaires pour améliorer la formation du personnel.

QUOTES-PARTS NON ACQUITTÉES

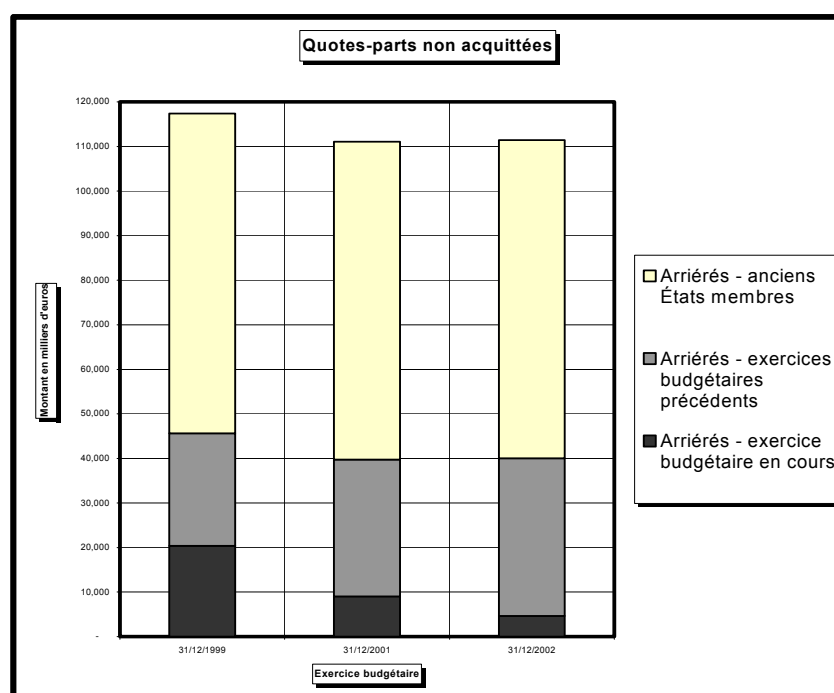
32. Le recouvrement des contributions a fait l'objet d'une analyse afin d'évaluer le niveau actuel des recouvrements et des contributions qui restent dues à l'issue des exercices précédents.

33. Il convient de féliciter le Secrétariat d'avoir maintenu en 2002, avec un taux de recouvrement de

93 %, les excellents résultats des deux exercices précédents.

34. Il y a toutefois lieu de s'inquiéter de l'augmentation du niveau des quotes-parts non acquittées à l'issue des exercices précédents (voir figure 1 ci-après). Les soldes dus par deux anciens États membres représentent la plus grande partie de ces arriérés, mais ceux dus par certains États Membres actuels vont en augmentant.

Figure 1: Comparaison des quotes-parts non acquittées pour l'exercice budgétaire en cours et les deux exercices précédents



35. On a relevé que le Secrétariat avait redoublé d'efforts pour recouvrer les quotes-parts non acquittées. À cet égard, des plans de versement ont déjà été conclus avec deux États membres et le Secrétariat en négocie actuellement d'autres avec trois autres États Membres. Par ailleurs, les anciens États membres font l'objet d'un suivi systématique.

ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL DE CONTRÔLE INFORMATIQUE

36. À l'ONUDI comme dans d'autres organisations, l'informatique est de plus en plus omniprésente dans tous les domaines d'activité. La santé d'un environnement informatique réside essentiellement dans

la présence de mesures structurées permettant de faire face à l'évolution constante de la situation.

37. L'ONUDI, qui ne fait pas exception à la règle, a récemment adopté un nouveau logiciel de comptabilité intégré, le système de contrôle de l'exécution du budget, dont l'introduction, de l'avis général, y compris d'après mon prédécesseur, a été particulièrement réussie, en particulier en termes de coûts et de délais. Lors de ma vérification provisoire, une vérification des systèmes de l'environnement général de contrôle informatique, notamment par rapport au nouveau système mis en place, a été effectuée.

38. En constituant un cadre de contrôle général des activités informatiques, les vérifications générales

donnent une assurance raisonnable que tous les grands objectifs du contrôle interne sont atteints. Elles servent de point de départ pour les contrôles de toutes les applications et garantissent l'efficacité des procédures prévues, notamment des contrôles relatifs à la conception, à l'implémentation, à la sécurité, à l'utilisation et à la modification des programmes et fichiers. Si les vérifications générales sont inadéquates ou inefficaces, les contrôles des applications risquent réellement d'être compromis.

39. Les principaux domaines mis en évidence par la vérification dans lesquels il serait souhaitable d'améliorer l'environnement général de contrôle sont brièvement décrits ci-après:

a) **Structure administrative**

Les effectifs étant extrêmement réduits, les services informatiques sont fortement dépendants d'un petit nombre de personnes clefs. Cela n'en compromet pas nécessairement l'efficacité à court terme, mais comporte des risques non seulement pour le renouvellement des effectifs et la bonne répartition des tâches, mais aussi en ce qui concerne l'établissement des priorités accordées aux questions opérationnelles, parfois aux dépens des vérifications générales. Pour y remédier, il faudrait notamment mobiliser des ressources supplémentaires à l'intérieur de la structure actuelle de sorte que des effectifs suffisants disposant des qualifications requises pour gérer ces systèmes soient disponibles en permanence, sans compromettre la bonne répartition des tâches, de façon à assurer la continuité de l'environnement informatique.

b) **Politiques et procédures**

Le plan stratégique informatique en place, ainsi que les politiques en vigueur en matière de sécurité et de réseaux devraient être consignés et approuvés. Il faudrait mettre au point des plans antisinistres complets qui assurent la continuité des opérations, les appliquer et les tester périodiquement. Les différentes procédures employées, telles que l'inscription des usagers et les contrôles des modifications, devraient être mieux consignées.

c) **Activités**

Les procédures mises au point pour sauvegarder les bases de données et les fichiers devraient être consignées et approuvées de façon officielle. Il faudrait notamment établir des instructions

détaillées sur la façon de créer et de restaurer les sauvegardes.

d) **Système d'exploitation et sécurité logicielle**

Les journaux des transactions et les journaux de violation d'accès devraient être imprimés et régulièrement examinés par l'Administration. Il faudrait conserver une piste de vérification des mesures prises en conséquence et tous les rapports devraient être conservés comme preuves des examens effectués.

e) **Cycle de développement des systèmes**

Il faudrait qu'une méthode définissant le cycle de développement des systèmes qui soit mise au point en fonction des besoins et exigences de l'ONUDI soit adoptée officiellement pour régir les procédures d'élaboration, d'acquisition et de maintenance des systèmes informatiques et des techniques connexes. Des procédures devraient être mises en place avant le lancement de tous les projets, ainsi que tout au long de chaque projet, afin de déterminer les risques et de disposer de garanties. Il faudrait examiner le rôle de la vérification interne dans les prochains projets conçus selon cette méthode.

40. Le Secrétariat a pris acte des points généraux soulevés concernant l'absence de procédures écrites et de documentation. Les mesures nécessaires seront prises, le cas échéant en collaboration avec d'autres organisations sises à Vienne.

Remerciements

41. Je tiens à remercier le Directeur général et les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de s'être montrés coopératifs et d'avoir prêté leur concours à la vérification que j'ai conduite.

[Signé]
S. A. Fakie
Commissaire aux comptes
Vérificateur général des comptes de la République
d'Afrique du Sud

Pretoria, Afrique du Sud
20 mars 2003

ANNEXE A

Suite donnée aux recommandations formulées dans les précédents rapports de vérification externe

1. Le tableau ci-après énumère les recommandations formulées dans le rapport de vérification externe de l'exercice 2000-2001. En février 2003, le Secrétariat a fait part de ses observations sur l'état actuel de mise en œuvre de ces recommandations. Les mesures prises par le Secrétariat font actuellement l'objet d'une vérification; le cas échéant, d'autres observations seront communiquées par l'équipe de la vérification externe dans le rapport final.

Recommandation	Observations du Secrétariat	
	Mesures prises	État d'avancement
Nombre de femmes au Secrétariat: Le Secrétariat devrait rechercher activement les moyens d'améliorer la représentation des femmes aux postes d'administrateurs.	Une approche plus dynamique a été adoptée en matière de recrutement et de promotion des femmes et d'importantes améliorations ont déjà été obtenues.	La recommandation a été approuvée et est actuellement appliquée.
Sous-traitance: Il faudrait faire une plus large place à la sous-traitance dans les projets de coopération technique, compte dûment tenu de chaque situation.	Cette question continue de faire l'objet de discussions approfondies, compte tenu des compétences des membres du personnel. Elle fait désormais partie des thèmes des ateliers de travail sur les achats qui se tiennent actuellement au Siège.	La recommandation a été approuvée et sera appliquée dans la mesure du possible.
Création d'un fonds non affecté à un projet particulier: La création d'un fonds non affecté à un projet particulier pourrait améliorer la conception et l'évaluation des projets.	Aucun bailleur de fonds n'a encore accepté de fournir de ressources pour créer ce fonds.	La recommandation a été approuvée et des efforts continueront d'être déployés pour recueillir ces fonds.
Transactions globales avec les fournisseurs: L'ONUDI devrait s'efforcer de conclure, si possible, des accords globaux.	La conclusion d'accords globaux est envisagée quand elle est possible. Le personnel chargé des achats a conscience du problème et procède actuellement à une analyse des quantités à acquérir pour 2003 afin d'isoler les groupes de produits identiques. Certains achats requis par le Siège font l'objet d'accords globaux pour réaliser des économies.	La recommandation a été approuvée et sera appliquée dans la mesure du possible.
Évaluation des offres: Davantage d'aspects devraient être pris en considération lors de l'évaluation des offres. Les prestations des fournisseurs devraient être surveillées et les données d'évaluation devraient être prises en compte lors de l'examen de nouvelles offres.	L'évaluation des offres tiendra compte des antécédents des fournisseurs. Les formulaires d'évaluation des prestations en usage seront modifiés pour inclure d'autres paramètres. Le fichier des fournisseurs et des prestataires de services disponible sur l'Intranet est actuellement mis à jour, notamment pour rendre compte des prestations antérieures des fournisseurs.	La recommandation a été approuvée et est en passe d'être appliquée.

Recommandation	Observations du Secrétariat	
	Mesures prises	État d'avancement
Aspects socioéconomiques des projets: Les facteurs humains devraient être pris en compte dans la conception des projets. Les experts devraient être informés des particularités socioéconomiques de chaque pays.	Ces facteurs sont pris en compte chaque fois que cela est possible dans le cadre des directives prescrites par le bailleur de fonds.	La recommandation a été approuvée et est en cours d'application.
Harmonisation des procédures concernant les donateurs quant aux budgets alloués aux projets: L'ONUDI devrait examiner avec la communauté des donateurs la possibilité d'employer des procédures types et d'accroître la souplesse des lignes budgétaires.	L'Administration de l'ONUDI entretient un dialogue permanent avec les bailleurs de fonds lors de la négociation des accords.	La recommandation a été approuvée et est en cours d'application.
Retards dans l'exécution des projets: La conception des projets devrait tenir compte des retards escomptés. Il faudrait soigneusement planifier les activités des projets et envisager éventuellement des programmes de remplacement de ces activités. Il faudrait de plus prévoir des sanctions et les appliquer lorsque les parties au projet ne s'acquittent pas de leurs obligations.	L'accord de mise en œuvre qui a été introduit entre les sociétés destinataires et l'ONUDI définit clairement les responsabilités de chacune des parties concernées.	La recommandation a été approuvée et est en cours d'application.
Contrôle des livraisons sur le site des projets: L'ONUDI devrait vérifier sur place que les livraisons de produits élaborés sont conformes aux marchés.	L'ONUDI fera appel à ses représentations hors Siège. À défaut, elle pourra s'adresser à des sociétés indépendantes d'inspection, sous réserve de la disponibilité des fonds.	La recommandation a été approuvée et est en cours d'application.
Fourniture de guides et de manuels: Les fournisseurs de matériel de conversion devraient livrer des guides et manuels, voire assurer une formation dans la langue du pays et non pas en anglais seulement.	L'obligation de fournir la documentation technique dans la langue locale, qui est inscrite dans les spécifications, sur demande de l'organisme de contrepartie, est soumise à la disponibilité des fonds.	La recommandation a été approuvée et est actuellement appliquée, sur demande et dans la limite des fonds disponibles.
Problèmes de ressources humaines rencontrés par le Service du Protocole de Montréal: Les fonctionnaires de l'ONUDI ne devraient pas être recrutés comme consultants.	Si des fonctionnaires possèdent des compétences spécialisées, l'Organisation les envoie en mission pour contribuer à des projets pour de courtes périodes au lieu de recruter des consultants externes pour ce travail.	La recommandation n'a pas été approuvée car il est considéré que la pratique actuelle permet d'utiliser au mieux les ressources dont dispose l'ONUDI.

Recommandation	Observations du Secrétariat	
	Mesures prises	État d'avancement
<p>Évaluation des projets exécutés au titre du Protocole de Montréal: L'ONUDI devrait procéder à ses propres évaluations et devrait instituer, en concertation avec le secrétariat du Protocole de Montréal, une stratégie relative à l'évaluation et à son financement.</p>	<p>À l'issue de chaque projet exécuté au titre du Protocole de Montréal, une documentation complète sur l'exécution du projet est obligatoirement établie. Le secrétariat du Fonds multilatéral contrôle la qualité de la documentation et s'assure qu'elle est complète et établie en temps voulu. Le Fonds multilatéral ne finance l'évaluation d'aucun projet supplémentaire.</p>	<p>La recommandation n'a pas été approuvée, car le mécanisme d'évaluation en place est jugé adéquat.</p>
<p>Assistance à des entreprises non viables économiquement: Le secrétariat du Protocole de Montréal et les organisations chargées de l'exécution tiennent compte de considérations telles que la viabilité des entreprises avant toute approbation et/ou exécution d'un projet.</p>	<p>L'approbation des projets d'investissement est régie par les règles du Fonds multilatéral. Chaque projet est sélectionné par le gouvernement avant d'être soumis pour approbation. Le processus de sélection comporte également une évaluation préliminaire de la viabilité globale de la société destinataire. Une fois le projet approuvé, le Directeur de projet de l'ONUDI vérifie à nouveau la situation de la société.</p>	<p>La recommandation a été approuvée et est en cours d'application dans certains projets.</p>
<p>Impact et viabilité du projet: À l'avenir, les projets de coopération technique devrait comporter une assistance appropriée concernant, par exemple, l'accès au marché, la promotion des ventes/exportations, l'accès aux informations du marché et leur utilisation et le calcul des prix dans une économie de marché.</p>	<p>L'Administration tiendra compte de cette recommandation, dans la mesure du possible, lors de la formulation des futurs projets.</p>	<p>Il a été pris note de la recommandation, qui est en cours d'application.</p>
<p>Priorité aux groupements dans les projets: L'ONUDI devrait s'abstenir de n'aider que des entreprises isolées pour donner la priorité aux groupements d'entreprises.</p>	<p>L'Administration tiendra compte de ce facteur, dans la mesure du possible, lors de la formulation des futurs projets.</p>	<p>Il a été pris note de la recommandation, qui est en cours d'application.</p>
<p>Dispositions contractuelles: Des dispositions contractuelles devraient être prises pour le cas où le bénéficiaire ne fournit pas les contributions voulues et qu'il y a inertie manifeste de sa part.</p>	<p>Avant le démarrage de chaque projet, un accord est signé entre le destinataire et l'ONUDI, qui est soumis aux gouvernements respectifs. Si des retards prolongés sont néanmoins enregistrés ou si les interlocuteurs de l'Organisation manquent clairement de volonté, des éclaircissements leur sont demandés.</p>	<p>La recommandation a été approuvée et est en cours d'application.</p>

Recommandation	Observations du Secrétariat	
	Mesures prises	État d'avancement
Code d'éthique et rotation du personnel: L'ONUDI devrait appliquer un code d'éthique et un principe de rotation du personnel dans des secteurs qui sont par nature exposés à la fraude.	Les normes de conduite pour la fonction publique internationale qui ont récemment été révisées ont été distribuées à tous les membres du personnel. Des modalités de rotation sont actuellement arrêtées, qui tiennent compte de la mémoire institutionnelle et de la nécessité de disposer de personnel permanent.	La recommandation a été acceptée et est en cours d'application.
Contrôles des contrats des consultants. L'ONUDI devrait améliorer les contrôles qu'elle effectue sur les contrats de consultants et sur les comportements hors Siège. Le système de suivi des allégations devrait être clarifié.	L'Administration prend actuellement les mesures nécessaires pour améliorer les contrôles des contrats des consultants et le système de suivi des allégations. Un plan de travail détaillé sera établi lorsque le nouveau Contrôleur général aura été nommé. Depuis quelques temps, les accusations anonymes peuvent être directement adressées au Groupe du contrôle interne par courrier électronique et il est régulièrement rappelé aux membres du personnel que ce moyen est à leur disposition.	La recommandation a été approuvée et est en cours d'application.
Investigations en matière de fraude: Un enquêteur qualifié devrait venir renforcer les effectifs du Groupe du contrôle interne. Les investigations axées sur la fraude entreprises par le Groupe du contrôle interne devraient être signalées au Commissaire aux comptes.	Des mesures visant à renforcer cette fonction ont été officiellement arrêtées et le recrutement d'un Contrôleur général est en cours. Les investigations axées sur la fraude sont systématiquement signalées au Commissaire aux comptes.	La recommandation a été approuvée et est en cours d'application.
Système d'inventaire: La procédure d'inventaire au Siège doit être améliorée. Il faudrait clarifier les responsabilités pour ce qui est de l'inventaire dans les bureaux extérieurs et pour les projets de coopération technique.	Un inventaire est actuellement en cours. En décembre 2002, une liste du matériel a été distribuée pour vérification à tous les bureaux extérieurs, notamment aux projets de coopération technique.	La recommandation a été approuvée et est en passe d'être appliquée.
Profits et pertes: Les états financiers devraient comprendre davantage d'informations sur les biens passés par profits et pertes.	Des listes détaillées de ce type d'information sont disponibles.	La recommandation a été approuvée et des informations figureront dans les états financiers de l'exercice biennal 2002-2003.
Remboursement des contributions volontaires: À l'avenir, il serait souhaitable d'améliorer les accords relatifs aux fonds d'affectation spéciale pour préciser les conditions dans lesquelles peuvent être opérés des remboursements de contributions volontaires.	L'Administration continuera de se pencher sur les moyens d'améliorer ces accords lors des négociations avec les donateurs. Il n'est toutefois pas réalisable d'énumérer toutes les possibilités ou éventualités de remboursement.	La recommandation a été approuvée et est en cours d'application.

Recommandation	Observations du Secrétariat	
	Mesures prises	État d'avancement
Évaluation des activités que l'Organisation mène en tant que forum mondial: Les évaluations devraient vérifier que les résultats stratégiques des activités que l'Organisation mène en tant que forum mondial sont pris en compte dans ses travaux.	Les résultats sont périodiquement passés en revue pour être pris en compte dans les travaux de l'ONUDI.	La recommandation a été approuvée et est en cours d'application.
Amélioration de la gestion de la qualité: Un système global de gestion de la qualité devrait être mis en place.	L'Administration est déterminée à mettre en place un système de gestion de la qualité et plusieurs directives ont déjà été publiées. D'autres directives sont en cours d'élaboration ou d'actualisation. Le programme et les budgets de l'exercice 2004-2005 comporteront également des informations sur les indicateurs de performance.	La recommandation a été approuvée et est en cours d'application.
Services de restauration: Le principe de l'exploitation commerciale et autonome du Service de restauration du Centre international de Vienne sera réalisable lorsqu'auront été recalculés les prix de vente des repas et des boissons, compte tenu de tous les frais pertinents.	Des améliorations de taille sont déjà apportées par l'Administration pour réduire le montant des subventions dans la mesure du possible tout en conservant des prix de vente bas pour les repas et les boissons et en préservant la qualité de la nourriture. L'examen de la question se poursuit.	La recommandation a été approuvée et est en cours d'application.

2. Les points suivants, qui avaient été soulevés dans le rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice biennal 1998-1999, n'ont pas été réglés.

Recommandation	Observations du Secrétariat	
	Mesures prises	État d'avancement
Bureaux de New York et Genève: Les procédures de gestion des bureaux de New York et Genève devraient être améliorées.	Le mandat et les fonctions de ces bureaux sont définis dans le bulletin du Directeur général du 15 février 2002 publié sous la cote DGB(O).86/Add.9. Le chapitre I du rapport annuel de l'exercice 2002 (IDB.27/2-PBC.19/2) décrit en détail le large éventail d'activités auxquelles les deux bureaux ont pris part en 2002.	Il a été pris acte de la recommandation, qui est en cours d'application.

Recommandation	Observations du Secrétariat	
	Mesures prises	État d'avancement
<p>Obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service: L'ONUDI devrait envisager d'utiliser toute occasion financière propice pour commencer à financer ces obligations en appliquant les principes comptables en usage dans le secteur privé.</p>	<p>Il s'agit d'une question extrêmement complexe dont les incidences financières sont considérables. D'après une étude actuarielle menée pour déterminer les incidences financières de l'assurance maladie après la cessation de service, le niveau des obligations non provisionnées était de 47,3 millions au 31 décembre 2002. L'ONUDI est d'avis qu'une approche commune à tout le système serait préférable à une solution individuelle. Elle poursuit activement l'examen de cette question pour trouver une solution adéquate concernant l'obligation de financement dans le cadre du système des Nations Unies.</p>	<p>L'Organisation est consciente de la question et recherche une solution à l'échelle du système des Nations Unies. L'organisme responsable de cette question désigné par le Comité de haut niveau du Réseau finances et budget qui est chargé des questions de gestion est l'Organisation des Nations Unies. Le 21 février 2003, l'ONU a fait savoir à l'ONUDI que l'étude était encore en cours et qu'elle devait s'achever en 2003. L'ONUDI tiendra ses organes directeurs informés de l'évolution de la situation. En l'absence de faits nouveaux, des propositions seront soumises à la prochaine session du Comité des programmes et des budgets, comme le Conseil du développement industriel l'a demandé dans sa décision IDB.26/Dec.2 i) i).</p>